



FORMULAIRE DE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE À LA DESTRUCTION DE NIDS DE FRELONS OU DE GUÊPES

La commune de Montville met en place, à compter du 1^{er} juillet 2024, par la délibération n° 2024/034 du conseil municipal du 20 juin 2024, une aide financière à la destruction des nids d'hyménoptères (frelons classiques, frelons asiatiques, guêpes) réalisée par un professionnel agréé et sur présentation d'une facture acquittée, correspondant à 30% du montant de la facture, et plafonnée à 30 €.

Demandeur

Nom :

Prénom :

Adresse :

Téléphone :

Mail :

Vous êtes : Propriétaire Locataire

Date d'intervention du prestataire agréé :

Lieu de l'intervention :

Montant de la facture :

Pièces justificatives

- Une copie de la facture acquittée du prestataire agréé (liste des professionnels agréés consultable sur www.frelonasiatique76.fr).
- Une copie d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois (taxe foncière ; facture de téléphone fixe, d'abonnement internet, d'eau, ou d'électricité).
- Un Relevé d'Identité Bancaire au nom du demandeur pour procéder au versement.

Dépôt du dossier

Ce formulaire accompagné des pièces justificatives est à retourner dûment complété et signé en Mairie de Montville - 21 place du Général-Leclerc - 76710 MONTVILLE.

Date et signature

Cadre réservé à l'administration

Date de réception du dossier complet en Mairie

Visa

Observations